



Communauté
de communes

**LACQ
ORTHEZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le onze janvier à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Aline LANGLEËS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, Louis COSTEDOAT, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FOURGON
UTILITAIRE PTAC 3T500 EQUIPE D'UN HAYON ARRIERE AVEC REPRISE
D'UN FOURGON 3T500 SANS HAYON - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 10 DECEMBRE 2015 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 21 octobre 2015 pour une remise des offres le 2 décembre 2015 à 17 heures.

A l'issue de la consultation, il sera établi un marché ordinaire à prix forfaitaires pour une durée s'étendant de leur date de notification jusqu'à l'admission des prestations.

Il a été remis 5 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2015 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **CITROEN Béarn Auto** (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **31 805,96 € TTC (prix – reprise)**.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres et à prendre l'ensemble des actes d'exécution du marché, tels que prévus par celui-ci,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/01/2016

- Par transmission au Contrôle de Légimité le 18/01/2016